

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-037

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise RAMERY Reseaux Artois Littoral rue de la Meuse 62470 CALONNE
RICOUART afin de garantir le bon déroulement des travaux pour ENEDIS Place du Général de Gaulle,
ruelle de l'Eglise, route de Bergues et rue du Cimetière à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera limitée à 30km/h **au droit des travaux** :

- Place du Général de Gaulle,
- Ruelle de l'Eglise,
- Route de Bergues depuis la Place du Général de Gaulle jusqu'à la rue du Cimetière,
- Rue du Cimetière,

et ce, à partir du 11 mars 2024 et pour la durée des travaux estimée à 30 jours.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise RAMERY Reseaux et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise RAMERY Reseaux et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise RAMERY Réseaux

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 23 février 2024

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 23/02/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florent DEHOUDT



David CALCOEN

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florent DEHOUDT